

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22/05/2026
par voie d'affichage
notifié le 22/05/2026
transmis en Préfecture le 22/05/2026
et qu'il est donc exécutoire.
Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**SAINT
GERMAIN
EN LAYE**
Berceau d'avenir

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20260522-DVC-26-E-02-AR
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

Arnaud PÉRICARD, Maire de Saint-Germain-en-Laye, Conseiller Départemental des Yvelines, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye en date du 21 mars 2026 donnant tous pouvoirs à Monsieur le Maire de fixer les tarifs des spectacles,

Considérant qu'il convient de fixer des tarifs pour les spectacles du festival Saint-Germain en live du 23 au 27 septembre 2026,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Les tarifs des spectacles programmés dans le cadre du *festival Saint-Germain en Live 2026* sont fixés sur le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services de la Ville de Saint-Germain-en-Laye est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Germain-en-Laye le 22 MAI 2026

Arnaud PÉRICARD

DATE	HORAIRES	LIEU	ARTISTE	TITRE DU SPECTACLE	TARIFS	
					TP**	TR*
mercredi 23 septembre	20h30	TAD	Philippe Katerine symphonique	Aux anges	60	55
jeudi 24 septembre	19h/20h	Maison natale Claude-Debussy	Antonio Farao	King off	20	20
vendredi 25 septembre	20h30	TAD	Cie Marion Mottin	les affamés	32	28
samedi 26 septembre	18h	TATI	Ricour, Bottiau, Guernier	Jamais content	15	10
dimanche 27 septembre	11h	Musée Maurice Denis	Las Hermanas Caronni		20	20
dimanche 27 septembre	16h	Jardin des Arts	les apprentis académie Fratellin	Mauvais joueurs	5**	5**
dimanche 27 septembre	20h30	TAD	Jérémie Frérot		45	40

***Tarif plein

*Tarif réduit : TR1 et TR2 habituels : moins de 26 ans, adhérents TAD et La CLEF, groupe de 10, demandeur d'emploi, handicap, RSA, champ social...

** gratuit moins de 5 ans